

#### EDITION DE NOVEMBRE/DECEMBRE 2019



## Fin d'année 2019 et début 2020

#### Fermeture pour les fêtes :

L'agence postale et la mairie seront fermées :
jeudi 26, vendredi 27, samedi 28 décembre et le samedi 4 janvier
La mairie sera ouverte et un service minimum sera assuré pour la poste :
jeudi 2 et le vendredi 3 janvier
Jours et horaires d'ouverture inchangés les autres jours

<u>A noter : Vœux traditionnels aux administrés le 17 janvier à 19h à la salle des</u> <u>fêtes suivis de la galette des Rois et du verre de l'amitié</u>

## Le marquage au sol des zones de stationnement

Marquage en épis devant l'ancienne agence postale: ce nouveau mode de stationnement permet une meilleure sécurité lors de la sortie de l'emplacement. En effet, ils sont étudiés pour rentrer en marche arrière offrant une meilleure visibilité en repartant. Privilégiez ces stationnements en venant de l'église ou de l'école.

<u>Les places devant la mairie</u> seront, elles, tracées perpendiculairement à la route afin de permettre un stationnement aux deux sens de circulation:

## Actu du mois :

- ➤ Comme l'an passé, l'agenda de poche 2020 réalisé en collaboration avec la société Médiaplus sera distribué avec la lettre d'information ;
- Vacances scolaires du vendredi soir 20 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020.

## Bon à Savoir : L'adressage pas à pas : Les différentes étapes

<u>La réflexion a débuté en mai 2017</u> avec la mise en place d'un groupe de travail sous la houlette de Gilles FORT en collaboration étroite avec le service du SIG de l'agglo Gaillac Graulhet mené par Mme Florence JEAN. Une réunion publique de présentation a été organisée dans l'été qui a suivi et certaines voies ont été modifiées suite à la demande de certains habitants présents lors de cette réunion.

<u>Début 2018</u>: la liste des voies est faite, vérifiée puis adoptée en conseil municipal par 2 délibérations : 23 octobre 2018 et 23 mai 2019.

S'en est suivit la numérotation des habitations par numérotation métrique : les numéros des propriétés représentent la distance (en mètres) séparant le début de la parcelle du début de la voie. Ainsi, chaque nouvelle propriété bâtie entre deux autres existantes ne nécessite pas de numéroter à nouveau les suivants, ni même d'ajouter un bis, ter, quater, etc. au numéro précédent. Le côté droit étant toujours celui des numéros pairs et le côté gauche celui des numéros impairs.

<u>Début novembre 2019</u>: des courriers d'informations ont été distribués à chaque administré concerné par le nouvel adressage. L'objectif était d'informer préalablement afin de se préparer aux démarches administratives. Certain administré se sont lancés de suite dans leur changement d'adresse, ce qui a posé quelques complications au niveau de la distribution du courrier, nous nous excusons de la confusion.

#### 3 étapes clés à retenir pour la suite:

1) Les informations complètes sont en cours de diffusion : Mme JEAN du SIG se charge de faire toutes les démarches auprès du cadastre, Carto Ted, gendarmerie, pompiers, poste, Mappy, Géoportail, cartes IGN......

Rappel: pour effectuer certaines démarches en ligne dont le changement d'adresse auprès des services publics, une tablette est à disposition des administrés dans toutes les agences postales, dont celle de notre commune.

- 2) Les panneaux des nouvelles nominations des voies seront posés par les agents municipaux durant la 1ère quinzaine de janvier.
- 3) Les plaques avec le numéro (propre à chaque habitation) seront disponibles en mairie à partir du 6 janvier 2020 et pourront être retirées lors des jours d'ouverture. En cas d'incapacité physique pour fixer cette plaque, une aide sera apportée (un planning sera mis en place afin de regrouper les éventuelles demandes). Enfin les personnes ne pouvant se déplacer pour se rendre à la mairie, pourront (comme pour les conteneurs à poubelles il y a quelques années) donner procuration à quelqu'un sur simple papier libre. Les locataires peuvent venir en lieu et place du propriétaire, récupérer la plaque.

Il sera également possible de demander un certificat d'adressage (3 exemplaires maximum).

Cela prendra un certain temps avant que tout soit bien inscrit et il est donc fortement préférable d'attendre début 2020 pour faire les démarches administratives.

Vous avez 1 an pour les réaliser à compter du 15 janvier 2020

# Le coin des jeunes

Rubrique dédiée à nos jeunes : par vous et/ou pour vous : évènements, actions, réalisations, témoignages, articles de votre choix... à vous de nous faire passer vos « papiers », photos, idées par mail à <u>accueilmairie@senouillac.fr</u> ou par texto au 06.86.82.85.66/Sandra.

(Et nous vous informons aussi de ce qui se passe sur le territoire)

## Du côté de l'école primaire :

#### Goûter et restauration du midi

Le projet de mise aux normes communes et mutualisé de la **restauration** initié au niveau du bassin de vie scolaire pour les communes de Cestayrols, Fayssac et Sénouillac, doit être porté maintenant au niveau de l'agglomération. Avec l'aide des services administratifs et techniques de l'agglomération, il pourra être présenté et défendu prochainement en commission « service à la population ».

Dans l'attente de la finalisation du projet, pour ce qui est de la fourniture des repas pour l'école de Sénouillac, nous avons signé un nouveau contrat avec la société Ansamble de Baraqueville, qui prendra le relais jusqu'à la date nécessaire dès la rentrée de janvier 2020.

La boulangerie du village sera sollicitée pour nous fournir le pain.

A noter également à compter du 2 Décembre, la mise en place par l'ALAE de goûters collectifs.

## **Pour les Ados:**

## La JDC: qu'est-ce que c'est?

La Journée défense et citoyenneté est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans.

### Elle apporte:

- une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire et de découverte des multiples métiers et spécialités civiles et militaires, offerte aujourd'hui aux jeunes gens ;
- des opportunités professionnelles mais également une opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté qui pourront, s'ils le souhaitent, obtenir des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée.

En fin de journée, un certificat de participation est remis : il est obligatoire et requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

## Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil du Jeudi 28 Novembre. Ceci est l'ordre du jour et non le compte rendu (édition de la lettre avant pour une information plus rapide).

Vous pouvez retrouver les comptes rendus détaillés sur le site de la mairie www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétations fallacieuses restent de la responsabilité de son auteur.

#### Délibérations :

- Création (évolution) de deux postes permanents titulaires et modification du tableau des emplois permanents en conséquence;
- o Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- o Modifications des tarifs : concessions, droit de place et location des salles ;
- o Délibérations modificatives sur le travail en régie ;
- o Financement de la maison et des travaux de la maison Rue des Jardins.
- Comptes rendus de réunions des différentes commissions et sujets divers :
  - o Rédaction du règlement d'utilisation du terrain multi sport ;
  - Avancements des divers travaux et chantiers (cf « Point sur les dossiers en cours »);
  - Adressage (cf « Bon à savoir »);
  - Diagnostic foncier;
  - Mutualisation restaurant scolaire et fourniture repas pour la rentrée de Janvier 2020 (cf « Le coin des jeunes »);
  - o Convocation du CCAS pour le lundi 9 décembre ;
  - o Vœux du personnel le vendredi 13 décembre ;
  - o Vœux aux administrés le vendredi 17 janvier 2020.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 23 janvier 2020.

Celui-ci est le dernier de 2019, il n'y en aura pas en décembre.

# Point sur les dossiers en cours

## Travaux du centre bourg

La météo a retardé les finitions. Toutefois, la pose du dernier béton désactivé a pu être réalisée. Les barrières et potelets amovibles restent à positionner devant le parvis de l'église et contre le logement de l'ancienne agence postale (sem. 48). Le mobilier urbain (bancs et fauteuils) sera posé une fois que le paysagiste aura terminé l'implantation des massifs. Ce dernier doit planter les arbres sem. 49 et engazonner les espaces munis d'arrosage automatique. Pour le reste (micocouliers et espace devant mairie) se sera conditionné à la météo. La réfection du stade sera reportée au printemps ou même automne prochain pour les mêmes raisons.

L'entreprise Massol doit positionner les clôtures autour de l'aire de jeux enfants et du terrain multi sport (sem. 48). La pose du garde-corps au-dessus du mur est retardée.

Les maçons ont terminé les murets et achèvent les marches. Le parking sera ensuite réalisé (sem. 49) avec le piétonnier vers la boulangerie.

Le marquage au sol des places de parking a été revu : cf « à la une ».

## Assainissement Route de Laval

L'entreprise a vraiment travaillé dans des conditions exécrables ces dernières semaines. Des imprévus avec dégât et fuite conséquente sur une grosse canalisation principale d'eau potable (coupure sur 12 communes) ont aussi ralenti le planning. Le curage du fossé vers l'exutoire sous la voie ferrée va être réalisé dans la foulée. Les 5 branchements des riverains sont faits.

La partie piétonnière devrait pouvoir être réalisée de façon à mettre le chantier un peu plus en sécurité. Les conditions météo ne pourront plus excuser le manque de mise en sécurité toléré jusqu'alors.

## Photovoltaïque

La partie des 9Kwc est en fonction et nous auto-consommons, l'écran d'affichage fonctionne. Le 30Kwc n'est toujours pas relié au réseau : Enedis a posé le compteur mais il n'est toujours pas raccordé à l'installation de production.

## Aménagement d'une partie de la Côte des ânes

La partie centrale du chemin a été décapée. La pose du géotextile est réalisée et remblayée avec du concassé 0/80. La pluie a interrompu le chantier.

Lors de l'intervention d'Enédis afin de raccorder les transformateurs, les camions qui sont venus les jours où il a le plus plu ont tout détérioré. Un constat a été fait avec notre correspondante Enedis/élus et le responsable du chantier. Les dégâts seront remis en état à une période plus propice et plus sèche.

## Bâtiment locatif: La maison Rue des jardins

Les doubles cloisons Placoplatre sont en passe d'être finies. La semaine 48 sera consacrée aux joints et début de pose des éléments de la cuisine. Les électriciens et plombiers pourraient revenir faire leur finition la semaine 49.

## LES PETITES INFOS SYMPAS

# La Minute Environnementale de Sébastien



## Recette maison facile qu'il faut essayer au moins une fois dans sa vie

Qui n'a pas chez soi des plantes ou un potager ? Comme tout être vivant, nous devons nous occuper d'eux afin qu'ils nous fournissent d'excellents fruits mais également de magnifiques fleurs. Pour cela, nous devons leur apporter une nutrition nécessaire à leur bonne croissance.

Je vais donc vous donner une petite astuce maison et pas chère pour leur bienêtre. Nous avons toutes et tous des volailles, pigeons ou autres chez soi ou bien des connaissances qui en possèdent.

#### Ingrédients:

- Eau
- Fientes

### Matériel(s) nécessaire(s) :

- Un seau
- Une bassine
- Un bâton
- Un arrosoir

#### Préparation:

- Temps de préparation, quelques minutes
- Temps de macération : une nuit

Prenez une quantité d'eau (en fonction de la quantité de solution que vous voulez réaliser), incorporez des fientes de volailles ou autres. On compte environ l'équivalant d'une grosse poignée que vous incorporez dans un litre d'eau. Laissez macérer pendant toute une nuit.

Après ce temps de décantation, mélangez bien puis filtrez. Les résidus de la filtration peuvent être incorporés à votre composteur. La solution que vous avez récupérée reste alors très concentrée pour être utilisée directement. Diluez celle-ci dans 10% d'eau dans d'une bassine. Brassez à nouveau avant utilisation afin d'obtenir une bonne homogénéité.

Votre breuvage est alors prêt à être utiliser.

L'engrais liquide que vous venez de réaliser sera utilisé comme arrosage occasionnel de vos plantes. Il fournira les éléments nutritifs qui seront directement assimilable à contrario d'un compost qui serait enfouis au sol et libérerait progressivement les éléments nutritifs.

Allez, à vos réalisations!

# Gilles nous fait découvrir les plantations du centre bourg

Comme vous l'avez remarqué le centre bourg est en pleine révolution pour cela nous avons éliminé les acacias vieillissants et surtout en mauvais état sanitaire.



Nous allons les remplacer par des Micocouliers le long de l'église, de la voie douce et sur le grand parking.

Vous vous dites pourquoi une monoculture de Micocouliers ?
Mais les raisons sont simples !

- D'une part il est nécessaire de garder une certaine harmonie ;
- D'autre part, parce que c'est un arbre méditerranéen qui supporte et s'adapte à nos terres ingrates et qui supporte aussi les changements climatiques brusques.

Il est aussi appelé « arbre aux feuilles d'ortie » avec une croissance relativement rapide, résistant à la pollution avec un enracinement en profondeur.

Enfin, ses baies sont comestibles surtout pour les oiseaux.

Sur le parvis de l'église, changement de décor, avec une plantation de chênes lièges, d'arbousiers (article du mois dernier) et d'abelia.



Le chêne liège, arbre méditerranéen, supportant les sols pauvres (tiens, comme chez nous!) se développera tranquillement. Il est appelé aussi Corcier ou Surier.

Associés aux arbousiers (pour la couleur des feuillages et des baies) et aux abelias qui fleuriront de juin à octobre, ces essences offriront un joli espace vert et avec un entretien facile.

Voilà un petit topo des plantations automnales (que vous pouvez plagier).

# Il y a toujours quelque chose à faire à Sénouillac!

- o Jeudi 5 Déc. : réunion mensuelle de 14h à 17h (Génération Mouvement) ;
- o Jeudi 19 Déc. : jeux et goûter de Noël de 14h à 17h (Génération Mouvement) ;
- O Mardi 24 Déc. : Veillée de Noël à 20h à l'église St Pierre ;
- O Vendredi 17 janvier : Vœux aux administrés à 17h30 à la salle des fêtes.

## Le marché du jeudi

## Tous les jeudis: de 16h30 à 20h, sur le parvis de l'église

Maraîcher (local), pizzas (il est de retour), vigneron (Sénouillacois aussi), boucherie - charcuterie (chevaline mais aussi « traditionnelle »), épicier, ...

Passez-y!! (Informations exposants auprès de Cyril RECH)

## Côté association

- Le LUNDI: Remise en forme 10 h, Zumba à 19 h et Gym à 20 h 15;
- Le MARDI: 1 point c'est tout à 14 h; Yoga à 18 h 15; Théâtre à 20 h;
- Le MERCREDI : Qi gong à 18 h 30 ;
- Le JEUDI: Qi gong à 10 H, Gym à 19 h et Strong by Zumba à 20 h 15;
- o Le VENDREDI:
  - Tarot : le 1er, 3ème et éventuellement 5ème du mois ;
  - Quille à 8 adultes et enfants au stade municipal.

## Info association

Revivez les moments de l'année 2019 de nos associations et leur calendrier 2020 dans la lettre d'information « spéciale associations » de décembre (distribution début janvier).

## Littérature et ouvrage

Le livre de Francine MALBERT « Mauriac Sénouillac aux temps anciens » vous permettra de découvrir ou redécouvrir l'histoire de notre commune.

Vous pouvez directement la contacter ou vous rendre en mairie pour vous procurer un exemplaire au prix de 20€.

